

Zeitschrift: Jahresbericht der Geographischen Gesellschaft von Bern
Herausgeber: Geographische Gesellschaft Bern
Band: 5 (1882-1883)

Artikel: Séances administratives de la 2^e session de l'Association des Sociétés suisses de Géographie du 28 au 31 août à Genève
Autor: Faure, C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-321061>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Beilage Nr. 3.

**Séances administratives de la 2^e session
de l'Association des Sociétés suisses de Géographie**
du 28 au 31 Août 1882 à Genève.

28 août. Présents : MM. H.-B^r de Beaumont, Président, — Dr. Studer, professeur et de Mulinen, délégués de la Société de géographie de Berne, — Amrein, prof., délégué de la Société de géographie commerciale de St-Gall, E. de Traz et Faure.

M. le professeur Studer donne lecture du procès-verbal de la réunion qui a eu lieu à Berne l'année dernière. Puis M. le président demande qu'il ne soit plus fait mention du Comité suisse africain, dont l'introduction dans l'Association des Sociétés suisses de géographie a été demandée mal à propos. Il explique ensuite que le président et le secrétaire général de la Société suisse de Topographie, convoqués aux séances du Vorort pour préparer la réunion actuelle, se sont abstenus d'y venir. A son avis la Société de Topographie a un caractère suisse, différent de celui des Sociétés cantonales de géographie.

M. le professeur Amrein pense qu'il y a eu un mal-entendu qu'il importe de dissiper ; pour cela, il faudrait faire une démarche auprès du président de la Société de Topographie.

M. Studer rappelle les statuts dont l'article premier mentionne non seulement les Sociétés de géographie existantes ou à naître, mais aussi les Sociétés poursuivant le même but, quelque soit leur nom, comme pouvant faire partie de l'Association, à condition d'adhérer aux statuts.

M. Amrein explique que les articles des statuts ont été primitivement rédigés pour avoir une base. Alors il n'y avait de Sociétés de géographie qu'à Berne, à St-Gall et à Genève ; mais il fut convenu que toute Société poursuivant le même but, pourrait entrer dans l'Association. La topographie est la base de la géographie ; nous avons besoin d'elle, et nous devons chercher à nous rattacher la Société de Topographie qui fait partie de l'Association.

M. Studer rappelle que quand cette Société a présenté sa demande d'être admise dans l'Association, il a été décidé qu'elle pour-

rait en faire partie dès qu'elle adhérerait aux statuts. Elle a annoncé son adhésion à la Société de géographie de Genève, donc elle fait partie de l'Assemblée.

M. Faure admet pleinement le fait, de même que si la Société de cartographie de Zurich adhéraît à nos statuts, elle pourrait très bien être admise dans l'Association, alors même qu'elle ne porte pas le nom de la Société de géographie.

M. le Président communique une lettre de Zurich d'après laquelle cette institution ne serait pas une Société.

M. Amrein cependant en connaît le Président et le Trésorier; elle compte plus de 100 membres. Actuellement il n'est pas possible de fonder à Zurich une Société de géographie proprement dite; plus tard peut-être la Société de cartographie pourra devenir le noyau d'une Société de géographie dans le sens propre du mot. Quant à la Société suisse de Topographie, il est nécessaire de s'informer des dispositions dans lesquelles elle se trouve aujourd'hui; après quoi les Sociétés de Berne et de St-Gall feront rapport à leurs sociétés respectives. M. de Traz est chargé d'écrire à M. le président et à M. le secrétaire général de la Société de Topographie, pour les convoquer à une séance qui aura lieu mercredi à 8 heures du soir, et dans laquelle on cherchera à dissiper le malentendu.

M. le Président rapporte que, sur le produit de la souscription de Genève, une certaine somme sera prélevée pour une publication des travaux de la session. Si les Sociétés de Berne et de St-Gall veulent bien y contribuer, Genève-Vorort leur en sera très reconnaissant; il en donnerait aux deux Sociétés un certain nombre d'exemplaires.

M. Amrein se demande si les communications faites à l'Association appartiennent à celle-ci, ou à la Société-Vorort. Personnellement il n'est pas opposé à la publication par le Vorort seul; mais il estime qu'il y a lieu pour lui et pour MM. les délégués de Berne de faire rapport sur ce sujet à leurs sociétés respectives. Dès aujourd'hui cependant il propose que la Société-Vorort qui reçoit, ne soit pas tenue à faire une publication, mais soit laissée libre de publier les travaux des séances à ses frais et sous sa responsabilité.

La publication de cette année sera faite sous le titre: Actes de la 2^e session de l'Association des Sociétés suisses de géographie, à Genève, du 28 au 31 août, publiés par la Société de Genève-Vorort.

Les propositions faites dans les séances seront examinées dans une séance subséquente des membres du Bureau de la Société de Genève et des délégués des Sociétés de Berne et de St-Gall.

Après les Sociétés de Berne et de Genève, ce sera celle de St-Gall qui sera Vorort pour l'année prochaine.

30 août. Présents: MM. H.-B^r de Beaumont, Président, Amrein, de Mulinen, de Traz et Faure.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance M. le Président émet le vœu que l'on revienne sur le 1^{er} article des statuts, pour n'admettre comme faisant partie de l'Association que les Sociétés de géographie proprement dites.

M. Amrein fait observer que la résolution prise l'année dernière à l'égard d'autres sociétés, oblige les délégués de Berne et de St-Gall à en référer, pour le vœu de M. de Beaumont, à leurs sociétés respectives. Quant à la Société de Topographie, s'il arrive une réponse de son président dans la journée de demain, nous verrons ce qu'il y a à faire; si non, la question devra être traitée par correspondance. Adopté.

M. Amrein propose que les affaires d'une session soient réglées le plus promptement possible par le Vorort sortant de charge, et les affaires nouvelles entreprises de suite par le Vorort nouveau. Adopté.

Le vœu émis par l'Association relativement à la question du méridien initial est rédigé par M. de Beaumont et signé par MM. les délégués de Berne et de St-Gall; il sera transmis au Conseil fédéral; en même temps qu'un exposé de la question.

Les diverses propositions adoptées pendant les deux premières journées sont lues et rédigées sous leur forme définitive; quant à celles qui pourront être présentées demain, elles le seront, dans une nouvelle séance administrative, immédiatement après la clôture de la session.

31 août. Présents: MM. Marc Micheli, Président, G. Rochette, de Traz, D^r Studer, de Mulinen, Amrein, A. Pictet et Faure.

M. de Traz donne lecture de la réponse de M. Pictet, président de la Société de Topographie, d'où il ressort que cette société, n'ayant pas reçu de réponse à la lettre dans laquelle elle annonçait son adhésion aux statuts de l'Association, son Président et son Secrétaire général ont cru que leurs cartes de convention aux séances du Vorort pour préparer la réunion actuelle, leur étaient adressées comme membres de la Société de géographie. La lettre exprime le désir de la Société de Topographie de faire partie de l'Association sous la réserve de la question des frais.

M. le colonel Pictet explique que la Société de Topographie est jeune, composée de personnes qui travaillent beaucoup, mais ne sont

pas en position de faire des frais, ce qui ne leur permet pas de prendre l'engagement de recevoir prochainement les autres sociétés. Son Comité avait chargé M. Messerly de la représenter à la session actuelle. M. Messerly est venu de Brugg, où il est en service militaire, pour lundi, croyant que les travaux commençaient ce jour là. Il a dû repartir le lendemain, et n'a sans doute pas pu obtenir un nouveau congé comme il l'espérait. M. Pictet demande que le passé soit laissé de côté.

M. Amrein est heureux que le malentendu soit ainsi dissipé. Le paragraphe des statuts concernant les frais a été rédigé pour en éviter aux différentes sociétés; jusqu'ici il n'y a pas eu de caisse, et les frais ont été peu considérables; hier il a été proposé qu'un fonds fût créé pour aider à des voyageurs suisses, ou à la publication de travaux. Les délégués doivent faire rapport à ce sujet à leurs sociétés respectives. La Société de Topographie peut laisser aux Sociétés de géographie la position de Vororts.

M. Studer expose, d'après les procès-verbaux des séances du 9 juin et du 27 octobre 1881 à Berne, publiés dans le *IV^e Jahresbericht* de la Société de Berne, les résolutions faites à l'égard de la Société de Topographie, qui pouvait devenir membre de l'Association en adhérant à ses statuts. Y ayant adhéré, elle est membre de l'Association.

M. Pictet remercie des explications qui viennent de lui être données. La Société de Topographie considère celle de Genève comme son aînée, et ne veut point empiéter sur les attributions de de celle-ci.

M. Rochette exprime sa satisfaction de voir la Société de Topographie faire partie de l'Association. Lorsque St-Gall ou Berne seront Vororts, ils l'inviteront conjointement avec la Société de géographie de Genève. Quand ce sera le tour de Genève, il offrira à la Société de Topographie d'être Vorort et de recevoir les Sociétés de Berne et de St-Gall, si elle ne veut pas, la société de Genève s'en chargera, et celle de Topographie lui prêtera son concours par ses travaux.

M. Pictet, tout en reconnaissant que la Société ne peut actuellement s'engager à recevoir, espère qu'un jour viendra où sa position lui permettra de se charger des fonctions de Vorort.

L'incident est déclaré clos par M. le Président, et les communications lues pendant la 3^e journée des travaux, n'ayant point amené de propositions, le Président déclare la séance levée.

Ch. Faure, Secrétaire.